A 4 - CONSERVATION DES EAUX

Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.

Loi du 3 avril 1983 : art. 30 à 32.

Décrets n° 59-96 et 60-419 des 7 janvier 1959 et 25 avril 1960.

Code rural: art. 100 et 101.

Nouveau code rural: art. 114 et suivants. Loi du 3 janvier 1992 (sur l'eau).

Loi du 2 février 1995 (Barnier/environnement)

NATURE: Servitude de libre passage des agents et des engins mécaniques pour l'entretien, le curage et l'essartage le long du cours d'eau sur une largeur de 4 mètres.

<u>LOCALISATION</u> et <u>DATE D'ÉTABLISSEMENT</u> : Ruisseau de l'Étang de la Beuvrière - Arrêté préfectoral n° 87-47 du 24 juin 1987.

<u>SERVICE RESPONSABLE</u>: Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture - Cité administrative - 49047 ANGERS CEDEX.

AC 1 - MONUMENTS HISTORIQUES

Servitudes de protection des monuments historiques.

Code du patrimoine (livre VI) du 20 février 2004 (incluant, entre autres, la loi du 31 décembre 1913),

décret n° 2007-487 du 30 mars 2007.

<u>NATURE</u>: Obligation pour tout propriétaire de biens de solliciter l'accord préalable du service responsable pour toute restauration, travaux, destruction, modification ou changement d'affectation.

<u>LOCALISATION</u> et <u>DATE D'ÉTABLISSEMENT</u> : Périmètre de protection de 500 mètres autour du monument historique inscrit :

- Église Saint-Didier, inscrite le 15 janvier 2007

<u>SERVICE RESPONSABLE</u>: Service départemental de l'architecture et du patrimoine - 10bis, rue du Canal / 18, rue du Cornet - 49100 ANGERS.

EL 7 - ALIGNEMENT

Servitudes relatives à l'alignement des constructions par rapport à la voirie. Code de la voirie routière : art. L.112-1 à L.112-7, R.112-1 à R.112-3 et R.141-1. Code de l'urbanisme : art. R.123-32-1.

NATURE: Plan d'alignement relatif à la voirie départementale ou nationale.

LOCALISATION: RD nº 73 et nº 101, dans la traverse du bourg.

<u>SERVICE RESPONSABLE</u>: Conseil général - Direction de l'aménagement local - Hôtel du Département - BP 94104 - 49941 ANGERS CEDEX 9.

I3 - GAZ

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz. Loi du 15 juin 1906 (art. 12) modifiée.

Décrets n° 85-1108 et 85-1109 du 15 octobre 1985, modifié par le décret n° 2003-944 du 3 octobre 2003.

Circulaire interministérielle n° 06-254 du 4 août 2006 (art. 7 et 8).

<u>NATURE</u>: Servitudes d'ancrage, d'appui, d'enfouissement, d'abattage et d'élagage d'arbres, de libre passage, non-aedificandi, non-plantandi.

Obligation, pour tout propriétaire d'immeubles assujettis aux servitudes, de déclarer au Service Responsable, tous travaux exécutés à proximité des canalisations de transport de gaz, en application de l'arrêté préfectoral du 13 mars 1965 modifié, du décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 et de l'arrêté du 16 novembre 1994 pris en application.

Servitude avec bande non aedificandi dans laquelle le propriétaire s'est engagé, par convention, à ne pas procéder, sauf accord préalable de GRT Gaz, à la modification du profil du terrain, à des constructions, à des plantations d'arbres ou de poteaux et à l'édification de murettes.

LOCALISATION: Canalisation CHEMERY - NOZAY Ø 450 mm, la servitude se définissant par une bande de 10 mètres de large, 6 m. à droite et 4 m. à gauche de la canalisation en allant de Chemery vers Nozay (cf. documents joints en annexe, conformément aux plans parcellaires déposés en Mairie).

<u>DATE D'ÉTABLISSEMENT</u>: Autorisation ministérielle n° AM001 en date du 4 juin 2004 (JO du 11 juin 2004).

GRTgaz – POLE EXPLOITATION CENTRE ATLANTIQUE Service Travaux Tiers & Urbanisme 10 Quai Emile Cormerais - CS10002 44801 Saint Herblain Cedex

I 4 - ÉLECTRICITÉ

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

Loi du 15 juin 1906 (art. 12) modifiée.

Décret n° 70-492 du 11 juin 1970 modifié par

Décret n° 85-1109 du 15 octobre 1985.

NATURE: Servitudes d'ancrage, d'appui, d'abattage et d'élagage d'arbres, de libre passage.

<u>LOCALISATION</u>: Lignes HTA et ligne HTB 90 kV Le Plessis-Macé – Segré (cf. plans joints).

<u>SERVICE RESPONSABLE</u>: Électricité réseau distribution de France - Services Anjou - Groupe qualité réseaux - 25, avenue de La Fontaine - ZI - BP 81 - 49071 BEAUCOUZE CEDEX (pour la HTA).

Réseau transport électricité - Transport électricité Ouest - Groupe exploitation-transport Anjou - ECOPARC - ZI Nord - Avenue des Fusillés - 49412 SAUMUR CEDEX (pour la HTB).

PT 2 - TELECOMMUNICATIONS

Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État. Code des postes et télécommunications : art. L.54 à L.56 et R.21à R.26 et R.39.

<u>NATURE</u>: Droit de faire procéder à des modifications dans les zones de dégagement ou de refuser des aménagements.

<u>LOCALISATION</u>: Station hertzienne du **Petit Courbet** à Brain-sur-Longuenée; liaison hertzienne **CHAZÉ-HENRY** / **BRAIN-SUR-LONGUENÉE** / **SEGRÉ**; liaison hertzienne **ANGERS** / **SEGRÉ**; liaison hertzienne **LA MEMBROLLE** / **LE TREMBLAY**.

<u>SERVICE RESPONSABLE</u>: France-Télécom - URR Pays de la Loire - GRR/FH - 5, rue du Moulin de la Garde - BP 53149 - 44331 NANTES CEDEX 3.

PT 3 - TÉLÉCOMMUNICATIONS

Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques concernant l'établissement et le fonctionnement des lignes et des installations de télécommunications (lignes et installations téléphoniques et télégraphiques). Code des postes et télécommunications : art. L.46 à L.53 et D.408 à D.411.

NATURE: Droit pour l'État d'établir:

- des supports à l'extérieur des murs ou façades donnant sur la voie publique, sur les toits et terrasses des bâtiments si l'on peut y accéder de l'extérieur, dans les parties communes des propriétés bâties à usage collectif;
- des conduits et supports sur le sol et le sous-sol des propriétés non bâties et non fermées de murs ou de clôtures.

<u>LOCALISATION</u>: Câble n° 49-195 reliant le central téléphonique de Brain-sur-Longuenée à celui du Lion-d'Angers.

<u>SERVICE RESPONSABLE</u>: France-Télécom — UPRO Pays de la Loire — 5, rue du Moulin de la Garde — BP 53149 — 44331 NANTES CEDEX 3.